

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

COMMUNE DE VERSOIX

COMPTE RENDU ADMINISTRATIF ET FINANCIER

POUR L'EXERCICE 1905

suivi d'un résumé de la période 1902-1906

présenté au Conseil Municipal, le 26 avril 1906

par L. DEGALLIER, *maire*



GENÈVE

IMPRIMERIE CENTRALE, BOUL. JAMES-FÀZY, 17

1906

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE.

COMMUNE DE VERSOIX

COMPTE RENDU ADMINISTRATIF ET FINANCIER

EXERCICE DE 1905

présenté au Conseil Municipal le 26 avril 1906, par L. DEGALLIER, maire

Conseil municipal

élu le 11 Mai 1902

Maire : M. Degallier, Louis.

Adjoints : MM. Berger, Louis. Courvoisier, César.

Conseillers municipaux : MM. Bergamin, Nicolas. Estier, François. Debourgogne, Louis. Bordier, Pierre. Papis, Etienne. Lany, Daniel. Pignolet, Louis. Wartmann, Auguste. Mundinger, Auguste. Marti, Frédéric. Mégevet, Antoine. Dora, Léopold.

Secrétaire : M. Garcin, Louis.

Le Conseil a tenu 14 séances et envoyé 29 arrêtés à l'approbation du Conseil d'Etat.

Tableau des Commissions

1. **Travaux, propriétés communales, Cimetières.** — MM. Papis, rapporteur ; Dora, L. ; Berger, L. ; Pignolet, L. ; Courvoisier, C.

2. **Routes, chemins, graviers.** — MM. Berger, L., rapporteur ; Mundinger, A. ; Débourgogne, L. ; Marti, F. ; Mégevet, Antoiné.

3. **Ecoles, éclairage.** — MM. Bordier, Pierre, rapporteur ; Bergamin, Nicolas ; Wartmann, Auguste ; Marti, Frédéric.

4. **Finances.** — MM. Bordier, P., rapporteur ; Courvoisier, C. ; Marti, F. ; Wartmann, A.

5. **Foires.** — MM. Berger, L., rapporteur ; Debourgogne, L. ; Lany, D. ; Mundinger, A. ; Mégevet, A. ; Marti, F.

Le Maire fait de droit partie de toutes les commissions ; il est convoqué à toutes les séances.

Le Secrétariat de la Mairie est ouvert tous les jours, sauf le jeudi, de 11 h. 1/2 à midi et de 7 h. 1/2 à 8 h. le soir, pour l'État civil, renseignements, cadastre, etc.

Le Maire reçoit en audiences particulières à la Mairie pour plaintes, conciliations, contraventions, légalisations, à 8 h. du soir, le lundi et le jeudi.

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de vous présenter le tableau de notre vie communale pour 1905, que je fais suivre d'un bref résumé de la période 1902-1906.

Dans le courant de cette année, nous avons eu le regret de perdre M. L. Dora, enlevé prématurément à l'affection de sa famille et à l'estime de ses concitoyens; M. Dora, était un des Conseillers municipaux les plus assidus à nos séances.

Ecoles

Aucun changement ne s'est produit dans notre personnel enseignant. Tous ces fonctionnaires remplissent leur devoir avec zèle et dévouement et la commune n'a qu'à se féliciter de la façon dont ils accomplissent leur pénible tâche.

Ecoles enfantines

Nos deux classes, sous la direction de M^{lles} Bocien et Beetschen, continuent à nous donner satisfaction et cela est d'autant plus méritoire que l'état de transition et d'incertitude dans lequel nous nous mouvons n'est pas pour faciliter la besogne.

Elèves inscrits au 1^{er} février 1906 :

	Genevois	Confédérés	Etrangers	Total
Classe de M ^l ^e Bocien	10	12	9	31
Beetschen	6	8	6	20
				<hr/> 51
				En 1905 : 45

Ecoles primaires

MM. Garcin, Schmid et Joray ont aussi droit à nos remerciements ; ce sont du reste des hommes sur la valeur desquels nous sommes fixés depuis un grand nombre d'années.

	Genevois	Confédérés	Etrangers	Total
Classe de M ^{lle} Hauri .	10	16	4	30
» M. Joray .	7	11	6	24
» M. Schmid .	6	16	5	27
» M. Garcin .	9	21	3	33

114

En 1905 : 112

Ecole secondaire

A en juger par les rapports du Département de l'Instruction publique, la classe dirigée par M. Goutaland peut être considérée comme donnant des résultats exceptionnellement satisfaisants.

La statistique démontre que beaucoup d'élèves viennent des communes vaudoises voisines, ce qui prouve que l'école jouit d'un bon renom dans la contrée ; cependant nous devons remarquer la proportion relativement faible d'élèves de notre commune. Le fait que les enfants viennent à l'école seulement une demi-journée et restent oisifs l'autre demi-journée, constitue à notre avis la principale cause de cette abstention. En effet, cette organisation est plutôt favorable aux enfants venant d'autres communes : de là, sans doute, une des raisons de leur forte participation. Pour notre part, nous ne verrions aucun inconvénient à réunir les deux sexes à l'école secondaire comme ils le sont à l'école primaire. Que tous, filles et garçons, suivent ensemble les mêmes leçons, pour le plus grand profit des

études et satisfaction des parents qui voient dans le système actuel une perte de temps : c'est le vœu que nous émettons.

	Genevois	Confédérés	Etrangers	Total
1 ^{re} année . . .	12	17	4	33
2 ^{me} „ . . .	3	2	2	7
				<hr/> 40
				En 1905 : 24

Vous avez institué 3 prix spéciaux pour les élèves de nos écoles. Nous croyons que c'est là une innovation heureuse qui contribuera à une bonne étude de la géographie, de l'histoire suisse et de l'instruction civique.

La promenade scolaire a eu lieu par Bellegarde, Aix-les-Bains, Gorges du Fier et Annecy. Les enfants y ont eu un grand plaisir ; nous espérons que cette course agréable et instructive leur laissera un bon souvenir.

Les enfants des écoles privées ont tous été invités à la fête des promotions ; ils sont donc traités comme ceux des écoles de l'Etat.

Du reste, une modification importante devra forcément être apportée prochainement dans notre régime scolaire. Dans mon compte rendu de l'an dernier, j'exposais les difficultés de la situation. Pour diverses raisons, aucune solution définitive n'a pu encore être prise, mais en face de l'insuffisance des locaux, nous avons été forcés de loger à nouveau les deux classes enfantines dans le Bâtiment de la Fondation protestante duquel nous avons dû sortir l'an dernier.

Cette situation instable est intolérable ; et puis, il convient d'autant plus de prendre des mesures sans retard,

qu'on nous fait espérer la fermeture prochaine de l'Ecole catholique romaine. C'est là un fait des plus heureux et que nous appelions de tous nos vœux depuis un grand nombre d'années, persuadés que nous sommes que la disparition de toute école confessionnelle aura sous tous les rapports des conséquences favorables pour notre Commune. Nous nous félicitons donc sans réserve de cette décision qui, en supprimant la cause première des rivalités et divisions, ouvrira pour notre Commune une ère de paix et d'union entre tous les citoyens.

Outre les prestations en locaux, jardins, etc., la Commune a supporté, en 1905, les dépenses suivantes :

Part dans le traitement des 2 maîtresses enfantines :	Fr. 722 75
Part dans le traitement des 2 régents pri- maires :	» 825 —
Part dans le traitement du sous-régent primaire :	» 350 —
Part dans le traitement de la régente pri- maire :	» 350 —
Part dans le traitement de la maîtresse de couture primaire :	» 200 —
Part dans le traitement du régent secon- daire :	» 421 05
Part dans le traitement de la maîtresse de couture secondaire :	» 41 20
	<hr/>
	Fr. 2,910 —

Quai

La vue du lac étant impossible aux personnes assises sur les bancs, qui étaient trop bas, vous avez remédié à cet inconvénient en faisant surélever ces bancs.

Canal

Il y a eu cette année des demandes d'eau en plus grande quantité que nous ne l'espérions, soit :

- 13 litres pour eau potable, à fr. 30 le litre
 - 1 concession pour arrosage, à fr. 5.
-

La circulation devenant de plus en plus active sur nos routes, et dans le but de prévenir des accidents, vous avez décidé la pose de barrières en fer sur les chemins, partout où le Canal les traverse. (Richelien, St-Loup, La Brulay, Montfleury.)

L'eau du Canal est décidément par trop chargée de matières calcaires, et les frais considérables que nous sommes tenus de faire chaque année pour désobstruer les conduites nous font souhaiter que nos lavoirs et fontaines soient au plutôt alimentées par l'eau de la Ville. Cela nous permettrait aussi d'assurer un service régulier aux concessionnaires, car malgré tous nos efforts et notre bonne volonté pour tenir nos engagements, il nous est pénible de constater notre impuissance ; les plaintes des concessionnaires sont incessantes et à plusieurs reprises ceux-ci ont menacé la Commune de résilier leur contrat.

Lavoir de Versoix-la-Ville

Nous avons dû faire changer toute la canalisation d'amenée ; ça a été une grosse dépense. Espérons, sans trop y compter, qu'elle assurera pour longtemps l'utilisation de ce lavoir si nécessaire.

Lavoir de Sauvernier

Ce lavoir, mal établi, n'avait jamais pu être utilisé convenablement, vous avez fait procéder à une réfection complète. Le sol a été surélevé, puis cimenté, et les bassins modifiés et remis à neuf. Enfin, pour pouvoir alimenter ces bassins de façon régulière, une prise d'eau, au moyen de tuyaux a été établie dans le bief de M. Boleslas que nous remercions ici pour la bonne volonté qu'il a apportée dans cet arrangement.

Nous espérons avoir ainsi donné satisfaction aux doléances des ménagères du hameau de Sauvernier.

Lavoir du Bourg

Buanderie et Bains chauds

Pour répondre au désir qui nous avait été exprimé bien souvent nous avons adjoint au Lavoir un local avec chaudière pour buanderie.

A ce sujet, la Mairie vous avait proposé d'installer des bains chauds à côté de la buanderie.

Vous avez estimé qu'en raison du personnel spécial qu'exigerait ce service, il était préférable d'en laisser l'exécution à l'initiative privée ; une lettre dans ce sens a été adressée à l'Administration de la Société des Bains du Lac.

Rampe de la Gare

Afin d'obtenir un meilleur éclairage de cette artère très fréquentée, l'emplacement des lampes a été modifié.

Sous peu, une vespasienne sera installée près de la gare, au-dessus de celle qui existe déjà en face de la Salle des Réunions ; l'érection de cet édicule mettra fin, nous l'espérons, aux nombreuses plaintes fondées que des personnes arrivant par les trains se trouvaient dans le cas de formuler.

Toujours soucieux d'apporter des embellissements à notre Commune, tout en restant dans les limites de notre budget, vous avez fait mettre deux rangées d'arbres le long de la rampe de la Gare. Ces arbres contribueront à l'ornementation d'une des principales voies d'accès dans notre Commune, et feront disparaître l'impression d'aridité que présentait ce quartier ; ils donneront en même temps un ombrage salubre au préau inférieur du groupe scolaire. Une pétition avait été adressée à la Mairie, demandant la plantation de tilleuls, mais elle n'a pu être prise en considération, attendu que de l'avis des gens du métier, le sol ne convient pas aux tilleuls.

Bibliothèque

De nombreux volumes ont été offerts par M^{lle} Fauquet, MM. Jameson, Courvoisier et Becarre, ainsi que par le Département de l'Instruction publique. Merci à tous. Rappelons ici que tout envoi de livres sera accueilli avec grand plaisir. La bibliothèque compte actuellement 1420 volumes.

Le local a été pourvu d'une lampe électrique par mesure de prudence.

Vu le grand nombre de volumes qui ne pouvaient plus être casés, une nouvelle vitrine a été installée.

Pompiers

Pendant l'année 1905 nous avons eu à déplorer 2 sinistres, l'un à St-Loup, au château de M. Conty, et un autre, plus grave encore, à La Bâtie, où les bâtiments de l'ancienne papeterie furent anéantis.

Une bise glaciale a rendu le service très pénible. Nos pompiers, sous la direction du capitaine Ch. Harder et des lieutenants E. Papis et E. Schärer, se sont montrés à la hauteur de leur mission. Leur endurance et leur dévouement méritent toutes nos félicitations.

Les frais qui incombent à la Commune par suite de ces incendies s'élèvent à 550 fr. environ.

Une prise de raccord a été établie en Brail, de telle sorte qu'actuellement les bâtiments situés dans un rayon de 500 mètres pourront être protégés.

Projet de tramway Versoix-Sauvernier-Divonne

Les autorités fédérales ayant accordé la concession à MM. Dunant et consorts, le projet paraît devoir aboutir.

De son côté, la commune a décidé d'accorder le passage de la voie sur le chemin des Tilleuls, depuis le bas du che-

min de la Brûlaz à la route de Sauvignier, et sous réserves de certaines dispositions dont les frais seront tous à la charge de la Compagnie concessionnaire.

Au sujet du tram, nous avons entendu des plaintes se faire jour. Vous allez abîmer notre belle route, détruire le pittoresque, nous a-t-on dit ! Cela est vrai, nous le reconnaissons, mais qu'y faire ? c'est là le prix auquel se paie tout progrès ! Or, il est indéniable que cette nouvelle voie constituera pour Versoix un élément de prospérité.

En effet, les communications avec Sauvignier permettront aux enfants de ce hameau de fréquenter nos écoles.

Les industries, minoteries, taillanderies, etc., verront leurs conditions économiques s'améliorer.

Les terrains en bordure prendront de la valeur.

Enfin, il est permis d'espérer que les nombreux touristes et baigneurs de Divonne seront tentés de venir faire une visite à Versoix.

Tout cela pour le plus grand profit de notre Commune, car la prospérité de nos industriels et commerçants a très certainement sa répercussion sur notre situation financière communale.

Tramway électrique Genève-Versoix

Tous, nous sommes d'accord pour reconnaître que l'établissement de la ligne des trams dans l'unique et étroite rue du Bourg a eu pour conséquence une aggravation dans la circulation des véhicules.

L'idéal serait de prolonger le quai sur toute la longueur du Bourg et d'y faire passer le tram, mais il nous faudrait pour cela l'héritage d'un petit duc de Brunswick ! D'autre

part, il ne peut être question de supprimer le tram. Vous avez, en conséquence, choisi la solution qui présente le minimum d'inconvénients et de dangers pour les piétons, et dans votre séance du 8 août 1905, il a été décidé de maintenir définitivement la voie au centre de la chaussée.

Circulation des Véhicules

De même que partout ailleurs, notre population a eu de la peine à s'habituer aux nouveaux modes de locomotion.

Les bicyclettes d'abord, puis ensuite les automobiles ont soulevé un concert de réclamations et de plaintes. Il est compréhensible qu'en raison de notre unique et étroite rue, ces plaintes aient été très vives, d'autant plus que les propriétaires de ces véhicules atteints pour la plupart d'une sorte de folie de la vitesse traversaient Versoix à une allure réellement dangereuse.

Des mesures durent être prises pour assurer la sécurité et nombreuses furent les contraventions dressées.

Aujourd'hui, cet état de choses s'est amélioré. La population s'est accoutumée et surtout les cyclistes et chauffeurs se sont assagis ; la fraction prudente de ces derniers, de beaucoup la plus nombreuse, a obligé les autres à être raisonnables.

Tout est bien qui finit bien ; mais nous estimons en dépit de toutes les crialleries, que la Commune de Versoix a agi sagement en se montrant sévère et en continuant à l'être encore aujourd'hui.

Des poteaux uniformes dans le Canton, prescrivant une allure modérée, viennent d'être placés à Versoix. Cette sage recommandation sera-t-elle observée ? Voyons si la manière douce sera suivie d'effet !

Cimetière

En séance du 29 mars 1906, il a été pris l'arrêté suivant :

- L'implantation de porte-couronnes de tête, sans toiture, d'une hauteur de 1 m. 50 est seule autorisée.
- L'Administration pourra faire enlever en tout temps les couronnes rouillées. •

Nous croyons fermement que l'aspect de notre Cimetière sera amélioré par l'application de cette mesure.

Le jardinier officiel, par sa surveillance active, a mis fin aux déprédations, soustractions de fleurs, etc., signalées à maintes reprises à la Mairie.

Conformément au Règlement, il a été accordé les concessions suivantes :

M ^{lle} Treuthardt,	30 ans,	Fr. 150.
M ^{lle} Badel,	50 »	» 400.
M. Paccard,	30 »	» 150.
M ^{me} Paccard, née Trautteur,	30 »	» 150.
M. Rollier,	30 »	» 150.

Allocations

A titre d'encouragement, vous avez accordé les subsides suivants :

A la Société de Tir au canon,	Fr. 50.—
» de Sauvetage,	» 150.—

Employés communaux

M^{me} Baully, concierge, et son fils Ernest, agent municipal, ont donné leur démission et ont été remplacés par M. et M^{me} Grosfillier, Genevois.

Vous avez décidé qu'à partir du 1^{er} juillet 1906, les 2 cantonniers recevront une augmentation de 100 fr. portant ainsi leur traitement à 1,200 fr. l'an; espérons que ces modestes fonctionnaires seront encouragés à prendre toujours davantage leur charge à cœur.

La réinstallation des classes enfantines dans le bâtiment de la Fondation protestante, dès le 1^{er} octobre 1905, nous a obligés à engager temporairement une seconde concierge en la personne de M^{me} Vve Durand, Genevoise.

Conférences

Du 25 octobre 1905 au 14 mars 1906, notre population a pu bénéficier chaque mercredi soir, de causeries scientifiques, littéraires et récréatives, la plupart accompagnées de projections lumineuses. De même que les années précédentes, l'affluence des auditeurs a été grande. La Mairie saisit avec empressement l'occasion qui lui est offerte d'exprimer au nom de tous, les plus vifs remerciements à MM. les conférenciers dont les noms suivent :

M. Barde, W. : Les Cathédrales de l'Angleterre (projections). — M. de Claparède, A. : Les Etats-Unis d'Amérique et la récente exposition de St-Louis. — M. Wolf, John : Le verger. — M. Avennier, L. : Une heure de poésie. —

M. Fatio, G. : Au temps des patriarches. La Chaldée (projections). — M. Schmid, M. : De Vernayaz à Chamonix (projections). — M. de Senarclens, D^r : La tuberculose. — M. Roget, F.-F. : Berthelier (projections). — M. Dufresne : L'Escalade (projections). — M. Ofterdinger, J. : Deux ascensions dans le Dauphiné (Le Meidje, les Ecrins) (projections). — M. Thévenaz, L. : La Restauration de la République et le 31 décembre à Genève (projections). — M. Garcin, L. : Rues et vieux quartiers de Genève (projections). — M. Groscurin, L. : Le tunnel du Simplon (projections) — M. Hantz, G. : Fête des Vignerons (projections). — M. Micheli, L. : L'histoire de Versoix. — M. Goutaland, J. : Michel Cervantes et son chef-d'œuvre. — M. Avennier, L. : L'Amour (religion de la bonté). — M. Micheli, J. : La télégraphie sans fil (projections). — M. Fatio, G. : Au temps des patriarches : L'Egypte (projections). — M^{me} Cornaz-Vulliet : Un grand philosophe : Parmentier (projections). — M. Schmid, A. : Volcans (projections). — M. Yung, E. : La formation du monde (projections). — M. Savoie, B. : Rome, l'antiquité (projections).

Poteaux indicateurs des noms de rue

Cette dépense étant assez forte, elle a été renvoyée au prochain exercice Un projet avec indication de noms proposés est déposé à la Mairie.

Ruelle n° 2

A la suite de réclamations fondées, le portail a dû être déplacé. — M. le Dr Wolff a voulu contribuer aux frais par un don de 20 francs.

Eclairage électrique communal

Il vous a été adressé deux pétitions demandant la pose de lampes électriques sur la route de St-Loup et dans l'avenue de Montfleuri. Elles ont été acceptées en principe, mais le budget ne prévoyant pas cette dépense, l'exécution en a été différée.

Coût de l'abonnement du réseau en 1905 :

60 lampes brûlant jusqu'à 11 h., à 2 fr. 74	
l'heure.	Fr. 3,632.30
9 lampes brûlant de 11 h. au matin, à	
0 fr. 41 l'heure.	» 976.45
Remplacement des lampes (60 fois 20 fr.).	» 1,200.—
Total.	<u>Fr. 5,808.75</u>

Recensement de 1905

	Hommes	Femmes	Protest.	Cathol.	Cultes divers	Totaux	Mineurs et Enfants
Genevois	255	260	221	294		515	173
Confédérés	263	307	467	403		570	214
Etrangers	241	285	47	475	4	526	166
	759	852	735	872	4	1611	553
En 1904 :	789	855	715	923	6	1644	519

Nombre de ménages :

Ménages genevois	172
» confédérés	143
» étrangers	134
Total	449
En 1904	448

Répartition des étrangers par nationalité :

Allemands	21
Américains	4
Anglais	1
Autrichien	1
Français	398
Italiens	97
Grecs	4
	526
En 1904	529

33 habitants de moins qu'en 1904.

Recensement fédéral pour l'agriculture et les industries

Cette opération assez longue et assez compliquée a été confiée au secrétaire de la Mairie et à deux agents.

Le résultat est le suivant au 9 août 1905.

Entreprises :

155 dont 29 agricoles et 126 industrielles.

142 entreprises sont dirigées par une seule personne.

13 sont dirigées par une collectivité.

137 personnes n'ont qu'une seule entreprise.

18 personnes ont deux ou plusieurs entreprises.

Ces 155 chefs emploient 630 personnes de plus de 14 ans.

147 entreprises n'emploient aucun moteur.

8 entreprises emploient des moteurs (vapeur, hydrauliques et électriques) utilisant une force totale de 205 chevaux.

Etat civil

Naissances légitimes, sexe masculin	17
» » » féminin.	14
Soit Suisses 17 (Genevois 18), Etrangers 11. Total	28
En 1904	22
Mariages entre Genevois et Genevoise	2
» » » étrangères	1
» » » et Suissesses	2
» » Suisses d'autres cantons et Suissesses	1
» » étrangers et Suissesses	1
» » » Genevoises	1
» » » et étrangères	1
Total	9
En 1904	10
Décès. Adultes et enfants du sexe masculin.	12
» » » » » féminin	14
Soit Suisses 48 (Genevois 41), Etrangers 8. Total	26
En 1904	20

Registres B.

Naissances inscrites : ressortissants de Versoix.	15
En 1904	5
Mariages inscrits : (mari ressortissant de Versoix : 8).	19
En 1904	4
Décès inscrits : (ressortissants de Versoix : 8)	12
En 1904	13

Les mariages peuvent avoir lieu *tous les jours*, de 11 h. à midi.

A partir du 1^{er} janvier 1906, le tarif officiel imposé aux Offices d'état civil du Canton de Genève, est le suivant :

- a) Pour une expédition d'extrait d'acte de naissance, de décès ou de mariage. Fr. 1.50
- b) Pour un certificat autorisant le mariage hors du lieu de domicile de l'époux . . . » 2.—
- c) Pour la célébration du mariage en dehors du lieu de domicile de l'époux. . . » 5.—
- d) Pour la célébration du mariage en dehors des heures officielles. » 5.—
- e) Pour correspondance, par lettre écrite et par page. » 4.—
- f) Pour recherches dans les registres n'ex-cédant pas une demi-heure » 0.50
Pour chaque demi-heure en sus » 0.50
- g) Pour certificat à délivrer pour le mariage religieux » 0.60

Les recettes provenant du présent tarif sont entièrement versées au compte communal.

Tableau des Cafés

Pensions et établissements autorisés à vendre du vin
à l'emporté

Classe		Taxe
2 ^e	M. Pavid	Fr. 120
2 ^e	Marti	» 120
3 ^e	Lavanchy	» 96
3 ^e	Duvernay, Joseph	» 96
4 ^e	Vachoux	» 84
4 ^e	Coopérative « La Fidélité »	» 84
5 ^e	Berger, Louis	» 72
5 ^e	Cohanier, Félix	» 72
5 ^e	Batrey, E.	» 72
5 ^e	Gay	» 72
5 ^e	Berger (hoirie)	» 72
5 ^e	Harder (Vve)	» 72
6 ^e	Boccard, Joseph	» 60
6 ^e	Pellat (Vve)	» 60
6 ^e	Lacroix, Claude	» 60
6 ^e	Lacroix, Joseph	» 60
6 ^e	Bordet	» 60
6 ^e	Gervex (Vve)	» 60
6 ^e	Ræss (Vve)	» 60
6 ^e	Gay (Sœurs) (Sauverny)	» 60
6 ^e	Guérin (Vve)	» 60
6 ^e	Pinget	» 60
6 ^e	Messy, E.	» 60
7 ^e	Bertoncini, Jacques	» 48

7 ^e	M. Guido, Pauline	Fr.	48
7 ^e	Zbinden, Charles	»	48
8 ^e	Lany (Sœurs)	»	36
9 ^e	Klein	»	24
9 ^e	Cochet (Mme)	»	24
9 ^e	Joray, Albert	»	24
10 ^e	Gauthier, Jean	»	12
10 ^e	Collet (Mme)	»	12
10 ^e	Ugazio, J.	»	12
10 ^e	Cuendet, H.	»	12
11 ^e	Zbinden (Vve)	»	6

Compte de bienfaisance

Ce fonds étant presque épuisé, la Mairie a été dans l'obligation d'adresser un appel à quelques personnes généreuses de notre commune. Cét appel a été entendu et une somme de 1,053 fr. a été recueillie, ce qui permettra à la Mairie de fournir bois et pain à nos vieillards nécessiteux, ainsi que de venir en aide dans certains cas spéciaux et urgents. Merci à tous ces généreux donateurs.

Capital au commencement de l'année 1905 Fr. 361 53

RECETTES :

Naturalisations	Fr. 199 95	
Produit ($\frac{1}{2}$) du tronc de la salle des mariages	» 14 80	
Dons	» 1,053 —	
Recettes diverses	» 21 —	» 1,288 75
		<hr/>
		Fr. 1,650 28
Intérêts au 31 décembre 1905	» 33 35	
		<hr/>
		Fr. 1,683 63

DÉPENSES :

Secours accordés	» 566 25
Solde en caisse	Fr. 1,117 38

Représenté par :

Disponible à la Caisse d'E- pargne	Fr. 864 08
En caisse	» 253 30
	<hr/>
	Fr. 1,117 38

Bilan de 1905

Recettes budgétaires	Fr.	43,762 69
Dépenses »	»	<u>48,532 21</u>
Excédent des dépenses	Fr.	4,769 52

Notre dette flottante a été éteinte dans cet exercice par le paiement de la somme de 160 fr. 96. (Art. 39 du budget des dépenses.) D'autre part, le domaine communal est en plus-value par l'achat du terrain Charbonnier, payé par les recettes ordinaires Fr. 5,745 10 de sorte que l'exercice de 1905, boucle en réalité par un boni de (5,745 10 — 4,769 52) » 975 58

Emprunt communal de 1887

A fin février 1905, il était dû.	Fr.	208,500 —
Il a été remboursé 11 obligat. de 500 fr. »	»	<u>5,500 —</u>
Reste dû à fin février 1906.	Fr.	203,000 —

Dette totale à fin février 1906

Solde de l'emprunt de 1887.	Fr.	203,000 —
» du compte budgét. de 1905 à l'Etat »	»	<u>4,769 52</u>
	Fr.	207,769 52

Récapitulation

Dette totale au 28 février 1905	Fr.	208,585 61
Intérêts dûs à l'Etat	»	<u>75 35</u>
	Fr.	208,660 96
Dette totale au 28 février 1906.	»	<u>207,769 52</u>
Diminution de la dette en 1905	Fr.	891 44

Rapport de la Commission de vérification des comptes

La Commission s'est réunie à la Mairie le 25 avril 1906.
Etaient présents : MM. Bordier, Courvoisier et Marti.

La Commission a pointé les comptes, mandats et reçus de la Commune pour l'année 1905 et a reconnu leur concordance avec les sommes portées dans les livres.

Elle propose donc de donner décharge à la Mairie pour sa gestion financière de 1905.

Elle adresse ses remerciements à M. Garcin, pour la bonne tenue de la comptabilité.

Versoix, le 5 avril 1906.

P.-J. BORDIER, *rapporteur*.

C. COURVOISIER.

Fritz MARTI.

Partie historique

- 1778 Le roi de France décrète la construction d'un canal de dérivation de la Versoix.
- 1815 20 novembre. Traité de Paris en vertu duquel Versoix devient commune suisse.
- 1816 4 juillet. Signature à Gex du procès-verbal de remise de Versoix à la Suisse. C'est de ce jour que la partie de la commune de Sauvignier sur la Rive gauche de la Versoix est réunie à la commune de Versoix.
- 1816 4 juillet. Remise de la commune de Versoix est faite au canton de Genève par la Diète de Zurich.
- 1822 1^{er} juillet. Le Conseil d'Etat crée une seconde place d'adjoint à Versoix.
- 1825 2 septembre. Le Conseil d'Etat arrête qu'il sera établi dans la commune de Versoix deux foires annuelles, l'une le premier mercredi de mars et l'autre le dernier mercredi de septembre.
- 1833 21 septembre. Le Conseil d'Etat autorise une Société anonyme d'établir un service d'omnibus entre Genève et Versoix.
- 1848 12 janvier. Une loi autorise la commune à faire un emprunt de 2,500 fr. et à s'imposer extraordinairement 0 fr. 25 centimes additionnels.
- 1864 28 septembre. Convention entre le Conseil d'Etat et M. Vernes pour l'Etablissement d'un bureau télégraphique à Versoix, ratifiée par le Département fédéral des Postes, le 2 novembre 1864.

- 1868 27 juin. Une loi autorise la commune à contracter un emprunt de 9,000 fr.
- 1878 20 mars. Un arrêté accorde à la commune une prise d'eau au canal pour la fontaine de la place de la Brasserie (place du Cèdre).
- 1884 28 juin. Une loi accorde à la commune, pour une durée de 30 ans, les revenus annuels du canal de la Versoix, afin de lui venir en aide dans l'exécution de divers travaux d'utilité publique.
- 1885 6 juin. Une loi autorise la commune à contracter un emprunt de 110,000 fr.
- 1886 6 janvier. Une loi autorise la cession gratuite d'une parcelle du domaine public à la commune pour la construction d'un quai sur le lac.
- 1887 5 octobre. Une loi autorise la commune à contracter un emprunt de 275,000 fr.
- 1887 25 octobre. Le Conseil d'Etat autorise à bien plaire la commune à faire un enrochement et à remblayer en dedans du dit, en prolongation de la ligne du quai.
- 1890 28 janvier. Par arrêté du Conseil d'Etat, les terrains du Vieux-Port inscrits comme propriété de l'Etat en 1846 sont rétrocédés à la commune.
- 1892 13 avril. Un arrêté du Conseil municipal décide d'éclairer la commune à l'électricité et passe à cet effet une convention avec M. Stutzmann.

A partir de 1892, voir les comptes-rendus annuels.

Tableau des Maires de Versoix

1800	J.-Marie MÉGARD.
1803	Louis-Auguste BRUN.
1808	Pierre TERRAY.
1824	Louis SIMOND.
1831	J.-P. BORDIER.
1833	Georges MUSSARD.
1834	Jean-Baptiste VANDELLE.
1844	J.-P. BORDIER.
1847	Jean-Marie GAY.
1850	Antoine RIONDEL.
1852	Louis DUBOUCHET.
1854	Antoine RIONDEL.
1862	Balthazar BERGER.
1866	J.-F. DESHUSSES.
1874	Joseph RIONDEL.
1878	J.-F. DESHUSSES.
1892	Dr Ch. DAVID.
1897	L ^s DEGALLIER-DESHUSSES.

RÉSUMÉ DE LA PÉRIODE 1902-1906

MESSIEURS,

Mes compte rendus annuels vous ayant tenus par le menu au courant de tout ce qui s'est fait dans notre Commune, je crois inutile de répéter ici ce que vous savez déjà. Je vous renvoie donc aux compte rendus précédents, et me bornerai aujourd'hui à vous soumettre un tableau de la situation financière.

Situation financière

Dette flottante, soit Compte des avances de l'Etat

Dette au 28 février 1901	Fr. 11,563 —
» 28 février 1902	5,110 75
» 28 février 1903	3,484 51
» 28 février 1904	85 61
» 31 décembre 1905	— —

La dette flottante a donc été éteinte le 31 décembre 1905.

Caisse hypothécaire

Le fonds capital de la Caisse hypothécaire de Genève est propriété des communes du canton. Sur 30,000 parts de propriété, il en est attribué 327 à la commune de Versoix.

De ce fait, la commune touche chaque année une certaine répartition des bénéfices, lesquels varient selon les opérations de la Caisse.

Répartitions touchées :

En 1887, Fr.	412 46	En 1897, Fr.	817 50
» 1888, »	572 25	» 1898, »	817 50
» 1889, »	572 25	» 1899, »	2616 —
» 1890, »	572 25	» 1900, »	2779 50
» 1891, »	572 25	» 1901, »	3106 50
» 1892, »	572 25	» 1902, »	2779 50
» 1893, »	572 25	» 1903, »	2943 —
» 1894, »	599 50	» 1904, »	2943 —
» 1895, »	817 50	» 1905, »	3270 —
» 1896, »	817 50		

Service de l'Emprunt

Payé en	Remboursement d'obligations.	Intérêts.	Total de l'annuité
1888	Fr. 3,000	Fr. 11,000	Fr. 14,000
1889	» 3,000	» 10,880	» 13,880
1890	» 3,000	» 10,760	» 13,760
1891	» 3,000	» 10,640	» 13,640
1892	» 3,500	» 10,520	» 14,020
1893	» 3,500	» 10,380	» 13,880
1894	» 3,500	» 10,240	» 13,740
1895	» 4,000	» 10,100	» 14,100
1896	» 4,000	» 9,940	» 13,940
1897	» 4,000	» 9,780	» 13,780
1898	» 4,000	» 9,620	» 13,620
1899	» 4,500	» 9,460	» 13,960
1900	» 4,500	» 9,280	» 13,780
1901	» 4,500	» 9,100	» 13,600
1902	» 4,500	» 8,920	» 13,420
1903	» 5,000	» 8,740	» 13,740
1904	» 5,000	» 8,540	» 13,540
1905	» 5,500	» 8,340	» 13,840
	Fr. 72,000	Fr. 176,240	Fr. 248,240

Montant de l'emprunt. Fr. 275,000 — avec intérêt. Fr. 559,340 —
 Capital remboursé . . . » 72,000 — , , , 248,240 —
 Reste à rembourser. Fr. 203,000 — , , , Fr. 311,100 —

en 22 annuités.

Le tiers seulement de cet emprunt, dans l'espace de 18 ans, est remboursé.

Emprunt

Obligations remboursées :

1888	11, 27, 30, 35, 38, 67	=	6
1889	58, 197, 269, 316, 470, 513	=	6
1890	487, 464, 12, 252, 488, 462	=	6
1891	498, 456, 205, 341, 521, 504	=	6
1892	273, 329, 242, 520, 213, 251, 281	=	7
1893	451, 176, 482, 240, 236, 437, 495	=	7
1894	343, 496, 234, 474, 55, 436, 154	=	7
1895	80, 128, 148, 169, 212, 286, 373, 438	=	8
1896	2, 4, 86, 101, 143, 239, 300, 461	=	8
1897	283, 210, 192, 156, 431, 28, 395, 92	=	8
1898	1, 18, 89, 282, 407, 411, 517, 532	=	8
1899	5, 82, 151, 201, 264, 304, 345, 486, 490	=	9
1900	138, 178, 186, 215, 244, 354, 399, 465, 483	=	9
1901	29, 52, 93, 174, 326, 370, 398, 511, 512	=	9
1902	83, 165, 228, 255, 257, 259, 275, 319, 389	=	9
1903	21, 104, 137, 179, 189, 190, 221, 307, 347, 523	=	10
1904	14, 227, 277, 315, 364, 422, 439, 446, 501, 519	=	10
1905	22, 106, 107, 224, 232, 287, 362, 377, 485, 493, 525	=	11
			<u>144</u>

L'emprunt de 1887 était de	Fr.	<u>275,000</u>
Il a été remboursé 144 obligations à 500 fr. =	72,000	—
Il est resté	406	= 203,000 —
550 obligations		<u>275,000</u> —

État des recettes et dépenses

Années.	Recettes.	Dépenses.	Produit des centimes additionnels.
1850	Fr. 11,760 61	Fr. 8,285 40	Fr. 2,609 73
1860	» 6,748 65	» 11,499 92	» 2,042 93
1870	» 8,857 93	» 8,570 52	» 3,541 18
1880	» 28,029 55	» 33,809 65	» 7,794 07
1890	» 33,172 55	» 37,719 95	» 14,748 44
1900	» 43,712 82	» 40,494 96	» 23,743 65
1901	» 42,956 37	» 36,888 34	» 23,276 69
1902	» 49,717 25	» 43,265 —	» 29,015 55
1903	» 47,075 05	» 45,448 81	» 25,878 61
1904	» 46,013 65	» 42,614 75	» 23,821 10
1905	» 43,762 69	» ¹⁾ 48,532 21	» ²⁾ 24,590 59.

¹⁾ Ce dernier exercice, qui paraît présenter un excédent de dépenses de Fr. 4,769 52 doit être en réalité transformé en un **boni**, soit excédent de recettes de » 975 58

car il convient d'indiquer l'acquisition du *terrain Charbonnier*. Fr. 3,745 10

²⁾ Un centime additionnel rapporte 150 fr. 50.

Récapitulation pour la période 1902-1906

L'emprunt communal de 1897 avait été de .	275,000	—		
Au 28 février 1902	{	il avait été remboursé.	52,000	—
		Il restait créancier de.	223,000	—
En 1902 il a été remboursé.	4,500	—		
En 1903 » » » » »	5,000	—		
En 1904 » » » » »	5,000	—		
En 1905 » » » » »	5,500	20,000	—	
Il reste dû au 28 février 1906	203,000	—		

Au 28 février 1902, la dette communale s'élevait à :

Emprunt communal de 1887, solde.	Fr. 223,000	—
Avances de l'Etat.	» 11,563	—
	Fr. 234,563	—

Au 28 février 1906, la dette communale est de :

Empr. communal 1887, solde 203,000	—	
Avances de l'Etat.	4,769 52	Fr. 207,769 52

C'est donc une **diminution de la dette** de . Fr. **26,793 48**
pendant la période administrative 1902-1906.

Pour Mémoire

Lors de mon entrée en fonctions en		
1897, la dette flottante s'élevait à . .	Fr.	28,000 79
L'emprunt communal à	»	260,500 —
		<hr/>
Au total, il était dû	Fr.	288,500 79
Au 28 février 1906, la dette commu-		
nale est réduite à	»	207,769 52
		<hr/>
C'est donc une diminution de la dette de.	Fr.	80,731 27
pendant la période administrative de 1897 à 1906.		

Conclusion

MESSIEURS,

Nous pouvons enfin pousser un soupir de soulagement !
Notre dette flottante est éteinte.

Lors de mon arrivée à la Mairie, en 1897, cette dette flottante s'élevait à 28,000 fr. 79 ; en 1901 elle était de 41,653 fr.

Aujourd'hui par notre versement en date du 10 février 1906, le solde en a été couvert.

Ici, je dois rappeler que par votre arrêté du 20 février 1905, vous avez acquis de M. Charbonnier, une parcelle de terrain contigüe au Bâtiment scolaire, cela pour la somme de. Fr. 5,745 10

En conséquence, le déficit de. » 4,769 52
de l'exercice de 1905 n'est qu'apparent,
et si nous tenons compte, ainsi que nous
en avons le droit, de la plus-value de la
propriété communale, par l'acquisition
Charbonnier, cet exercice de 1905, bou-
cle en réalité par un boni de. Fr. 975 58

D'autre part, notre dette communale
qui était à fin 1901 de. » 223,000 —
a été durant ces quatre années, réduite
par voie budgétaire à » 203,000 —

C'est pour la période quadriennale de 1901-1905, une dimi-
nution totale de notre dette de 26,793 fr. 48.

Et si l'amélioration de cette situation générale, a pu être obtenue en un si court espace de temps, c'est moins par les largesses de l'Etat à notre égard, que grâce au chiffre élevé de nos centimes additionnels.

En effet, nous ne pouvons malheureusement pas ranger Versoix dans la catégorie des communes qui bénéficient de la manne cantonale! . . .

Au contraire.

Ainsi, par exemple, nous avons dû supprimer le phare vert de la jetée, attendu que le Département de Justice et Police, s'est refusé en ce qui concerne Versoix, à en prendre le coût à sa charge, et cependant nous allons démontrer que ce service est supporté ailleurs en tout ou partie par l'Etat.

En outre, voici un arrêté que nous nous sommes vu dans l'obligation d'adresser au Département de l'Intérieur, le 5 mars 1906.

Le Conseil,

Sur la proposition de la Mairie,

Considérant qu'il n'existe actuellement aucune Loi ou Règlement obligeant les Communes à pourvoir à leurs frais à l'éclairage des routes cantonales;

Considérant que malgré ce fait, l'éclairage des dites routes est en partie, sinon en totalité, dans certaines Communes, à la charge du Département des Travaux publics, auquel le Grand Conseil alloue à cet effet une subvention annuelle de fr. 60,000;

Considérant que les deux routes cantonales, Versoix-Lausanne et Versoix-Sauvernier, traversant le territoire

de la commune de Versoix, sont éclairées par 32 lampes électriques, ce qui, conformément au coût actuel de 90 francs par an et par lampe, représente une somme de 2880 fr. payée par la Commune de Versoix ;

Considérant que la Commune de Versoix ne reçoit, pour ce service, aucune indemnité ;

Vu la situation obérée de la Commune de Versoix ;

Considérant d'autre part qu'un grand nombre de Communes ont, durant ces dernières années, reçu de l'Etat d'importantes subventions cantonales pour écoles, routes, égouts, ainsi qu'il sera facile de le démontrer ;

Considérant que la Commune de Versoix à part quelques milliers de francs accordés par les Départements des Travaux publics et de l'Intérieur sur leurs budgets particuliers, n'a reçu, elle, aucune allocation législative depuis 1884 et a dû faire face à ses dépenses croissantes à l'aide de ses propres ressources et en prélevant, depuis nombre d'années (1891) des centimes additionnels très élevés (1 fr. 75 par franc sur toutes les taxes) ;

Estimant enfin que la Commune de Versoix a droit à être équitablement traitée et admise sur un pied d'égalité avec d'autres Communes du Canton ;

A l'unanimité,

Arrête :

De demander à l'Etat une subvention annuelle de 2800 francs, dès et y compris l'année 1906, pour pourvoir à l'éclairage sur les routes cantonales.

En date du 21 mars 1906, M. le Président du Département de l'Intérieur fit la réponse suivante :

Monsieur le Maire,

Je vous informe que dans sa séance du 16 courant, le Conseil d'Etat a refusé d'approuver la délibération de votre Conseil municipal du 5 mars 1906.

Le Conseil d'Etat n'a pris encore aucune décision au sujet de la participation de l'Etat aux frais d'éclairage des routes cantonales tel qu'il a été fait jusqu'à ce jour et il ne peut que maintenir le statu quo dans lequel il se trouve vis-à-vis de chaque commune.

Le système de compte à demi n'est mis en vigueur que pour les nouveaux becs établis sur routes cantonales d'accord avec le Département des Travaux publics et n'est pas applicable aux anciens.

Veillez agréer, etc.

Or, dans le rapport du Conseil d'Etat sur les comptes du Canton de Genève, de 1904, nous lisons qu'il a été dépensé (p. 50, au bas.)

Entretien des bouées de sauvetage et	
des phares	Fr. 2,700 60
(P. 55, au bas).	
Eclairage des routes cantonales	59,986 05
Entretien des digues et ponts ports,	
perrés, quais et phares	» 16,952 85

Enfin, au Budget du Canton de Genève, pour l'année 1906, nous lisons : page 41, lettre T, que le Département de Justice et Police a à sa disposition pour entretien des

bouées de sauvetage et **des phares**, 300 francs, et le Département des Travaux publics, page 45, lettre B, pour **P'éclairage** des routes cantonales, 60,000 francs, et même page, lettre E, pour l'entretien des digues et ponts, ports et perrés, quais **et phares**, 10,000 francs.

Pourquoi donc refuse-t-on à Versoix, ce qu'on accorde ailleurs ?

On reconnaîtra que nous avons quelque raison d'être surpris, de cette fin de non-recevoir.

Nous ne pouvons en aucune façon, nous expliquer pour quelle raison, Versoix ne recevrait pas une indemnité, de même que n'importe quelle autre commune, d'autant plus que l'éclairage des routes cantonales, dans Versoix, représente le 45 % du coût total de l'éclairage électrique. En outre, on a pu voir que les phares sont entretenus aux frais de l'Etat.

Nous avons donc, vous le voyez, quelque raison de dire, que nous sommes loin d'être favorisés par l'Etat.

De quoi vous plaignez-vous ? nous dira-t-on. Vous bouclez chaque année par des bonis.

Cela est exact.

Mais ici, malgré tout, nous protestons, car ce résultat n'est obtenu que grâce à des centimes additionnels énormes (175 centimes par franc).

Ce chiffre est anormal.

A la rigueur, il s'expliquerait pour un temps de courte durée, et pour faire face à une situation momentanément gênée.

Mais il est inadmissible, que ce chiffre devienne définitif, et j'estime, au contraire, que nos contribuables seraient quelque peu en droit de se plaindre.

Nous devons donc, ainsi que je l'ai répété à maintes reprises, ne laisser aucun service en souffrance, mais il est pour nous un devoir impérieux de tenter l'impossible, pour arriver à une diminution de ce taux des centimes additionnels.

Nous avons le ferme espoir, que nos successeurs partageront cette manière d'envisager l'avenir.

En terminant, je me fais un devoir, de remercier mon adjoint, M. Berger, pour l'appui constant qu'il n'a cessé de prêter à la Mairie.

Et j'ajoute, que notre secrétaire, M. Garcin, a continué à donner toute satisfaction par l'ordre, l'assiduité et la régularité de son travail.

DEGALLIER, maire.



RECETTES	MONTANT des Recettes portées au Budget	MONTANT des Recettes effectuées
	1. 10 % de la taxe immobilière, sous réserve que la somme ne soit pas inférieure à celle reçue en 1901	1,250 —
3. 20 % de la taxe sur les chiens	150 —	171 45
4. Taxe sur les auberges, cafés, pensions et débits de liqueurs	1,992 —	1,874 80
5. 1/3 de la taxe sur les permis de séjour et d'établissement (loi du 8 mars 1879)	200 —	322 20
6. 75 % de la taxe d'inscription pour l'exercice d'industries (loi du 29 octobre 1890)	1,700 —	1,921 05
7. 50 % de la taxe sur les patentes (loi du 18 octobre 1884)	100 —	168 85
8. 50 % de la taxe sur les ventes volontaires (loi du 18 octobre 1884)	— —	— —
9. 1/3 de la finance de naturalisation à verser au fonds communal de bienfaisance (loi du 20 janvier 1892)	100 —	66 25
10. Part de la Commune dans la répartition de la taxe sur les compagnies d'assurances (loi du 18 octobre 1882)	40 —	42 35
11. 50 % de la finance sur les permissions spéciales pour cafés (règlement du 11 décembre 1888)	50 —	185 50
12. Surtaxe sur constructions élevées sans autorisation dans les chemins privés (loi du 22 janvier 1876)	— —	— —
13. Produit intégral de la taxe municipale	— —	— —
14. Centimes additionnels aux fins de pourvoir, y compris la remise du percepteur :		
A. A la réparation et à l'entretien des routes		
B. Au traitement des fonctionnaires de l'enseignement primaire		
C. Au remboursement des emprunts		
D. A l'intérêt et à l'amortissement des avances de l'Etat	28,766 30	24,590 59
E. Au traitement des gardes-ruroux		
F. A l'excédant des dépenses locales		
15. Répartition annuelle de la Caisse Hypothécaire	2,943 —	3,270 —
16. Produit des locations des bâtiments et emplacements communaux	175 —	270 50
17. Produit des acensements des fonds communaux	379 —	268 —
18. Rentes ou intérêts des fonds placés	15 —	15 —
19. Remboursement de frais de travaux exécutés d'office ou à l'amiable pour le compte de propriétaires	— —	— —
20. Amendes perçues par la Mairie	150 —	722 —
21. Produit des concessions au cimetière	— —	950 —
22. Recettes éventuelles	400 —	587 75
23. Rentrées approximatives sur contributions arriérées	— —	— —
24. Allocation de l'Etat pour routes de 1 ^{re} classe	635 70	635 70
25. » » pour téléphone	25 —	22 80
26. » » pour foires	200 —	200 —
27. » » pour service météorologique	— —	— —
28. Produit des fontaines du canal	2,900 —	2,930 —
29. Vente d'eau au litre	1,400 —	2,810 —
30. Recettes du téléphone	25 —	116 65
31. Redevances diverses	— —	129 35
32. Allocation de l'Etat pour le télégraphe de Versoix-Bourg	— —	50 —
33. » pour le recensement fédéral	— —	179 10
Total des recettes pour l'année 1905	43,596 —	43,762 69

RÉSULTAT

Total des Recettes ci-dessus	Fr. 43,762 69
Total des Dépenses ci-contre	» 48,532 21
Excédent des Dépenses	Fr. 4,769 52

Commune de Versoix pour l'année 1905

DÉPENSES

	MONTANT des Dépenses autorisées au Budget	MONTANT des Dépenses effectuées
1. Remise au percepteur sur la rentrée des taxes communales.....	600 —	— —
2. Contribution foncière des biens communaux.....	300 —	180 80
3. Assurance des bâtiments communaux contre l'incendie.....	70 —	71 —
4. Frais de bureau et petite caisse.....	400 —	347 25
5. Traitement du secrétaire de la Mairie.....	730 —	730 —
6. Registres et formules, imprimés fournis par le Départ' de l'Intérieur	12 —	12 —
7. Frais p ^r relier les recueils des lois et autres publications officielles.	20 —	18 35
8. Frais d'affichage.....	20 —	20 —
9. Indemnité à l'Inspecteur du bétail, part de la Commune.....	150 —	150 —
10. Frais de régie du cimetière.....	50 —	— —
11. Entretien des fontaines, puits et pompes.....	1,300 —	635 30
12. Secours contre l'incendie.....	800 —	884 75
13. Réparation et entretien des chemins communaux.....	3,500 —	3,199 15
14. Fermage de la voirie, enlèvement des immondices.....	500 —	500 —
15. Fourniture d'eau.....	840 —	840 —
16. Eclairage des routes et chemins.....	4,000 —	5,303 25
17. Entretien des bâtiments communaux.....	1,000 —	4,180 85
18. Chauffage des bâtiments communaux.....	800 —	158 50
19. Eclairage des bâtiments communaux.....	80 —	51 55
20. Entretien et renouvellement du mobilier des écoles.....	1,000 —	417 55
21. Traitement des concierges des écoles et de la Mairie.....	730 —	500 —
22. Part de la Commune dans le traitem' des fon ^m de l'instruc. publique.	3,000 —	2,910 —
23. Indemnité de logement aux régents et régentes.....	400 —	400 —
24. Entretien et renouvellement de la bibliothèque.....	70 —	70 —
25. Fêtes des écoles.....	650 —	638 35
26. Indemnité de logement au pasteur.....	400 —	400 —
27. Remontage et entretien de l'horloge.....	60 —	102 85
28. Tenue du registre des permis de séjour.....	10 —	10 —
29. Abonnement au téléphone.....	300 —	271 10
30. Amortissement de la dette communale (emprunts).....	5,500 —	5,500 —
31. Intérêts de la dette communale (emprunts).....	8,420 —	8,410 —
32. Intérêts sur avances de l'Etat.....	200 —	— —
33. Dépenses imprévues.....	833 —	553 80
34. Part de la Commune dans le traitement des gardes ruraux.....	300 —	300 —
35. Versement au fonds communal de bienfaisance (produit des natura- lisations). (Loi du 20 janvier 1892).....	100 —	66 65
36. Part de l'Etat dans la taxe municipale.....	— —	— —
37. Contributions arriérées approximatives à recouvrer en	— —	— —
38. Dégrèvements approximatifs de sur contributions	— —	— —
39. Remboursement à l'Etat sur ses avances.....	250 —	160 96
40. Abonnement au télégraphe.....	50 —	50 —
41. Traitement de l'agent municipal.....	1,100 —	1,100 —
42. » du cantonnier.....	1,100 —	1,100 —
43. » du garde du lavoir.....	50 —	50 —
44. » du jardinier du cimetière.....	100 —	100 —
45. » du bibliothécaire.....	100 —	100 —
46. Location de deux classes enfantines.....	200 —	443 —
47. Part du Départ' de Justice et Police dans les taxes suppl ^m de cafés.....	20 —	92 75
48. Réparations à la Cure.....	2,000 —	— —
49. Posé de poteaux indicateurs.....	300 —	— —
50. Location à la paroisse catholique.....	25 —	25 —
51. Curage du canal.....	300 —	203 20
52. Enrochements au quai.....	400 —	870 —
53. Foires.....	200 —	310 05
54. Service météorologique.....	— —	— —
55. Assurance des employés contre les accidents.....	66 —	66 —
56. Indemnités pour jardin à M. Goutaland.....	25 —	— —
» » à M. Schmid.....	25 —	25 —
» » à M. Garcin.....	25 —	25 —
57. Reboisement de la Californie.....	75 —	— —
58. Achat de terrain à M. Charbonnier et frais d'acte.....	— —	5,743 10
59. Recensement fédéral.....	— —	179 10
Total.....	43,596 —	48,532 21

TABLE DES MATIÈRES

	Pages		Pages
Conseil	3	Recensement de 1905	20
Commissions	4	Recensement fédéral pour l'agri- culture et les industries	21
Ecoles	5	Etat-civil	22
Quai	9	Tableau des cafés	24
Canal	9	Compte de bienfaisance	26
Lavoir de Versoix la Ville	40	Bilan de 1905	27
Lavoir de Sauvernier	40	Récapitulation	27
Lavoir du Bourg	40	Rapport de la commission de vérification des comptes	28
Rampe de la Gare	41	Partie historique	29
Bibliothèque	41	Tableau des Maires de Versoix	31
Pompiers	42	Résumé de la période 1902-1906	32
Projet de tramway Versoix- Sauvernier-Divonne	12	Situation financière	32
Tram électrique Genève-Versoix	13	Caisse hypothécaire	33
Circulation des véhicules	14	Service de l'emprunt	34
Cimetière	15	Emprunt	35
Allocations	15	Etat des recettes et dépenses	36
Employés communaux	16	Récapitulation pour la période 1902-1906	37
Conférences	16	Pour mémoire	38
Poteaux indicateurs des noms de rues	17	Conclusion	39
Ruelle N° 2	18	Comptes des recettes et dépen- ses pour 1905	46-47
Eclairage électrique communal	18		
Eclairage électrique. - Compte avances	19		

